



COMMUNE D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

PREAVIS MUNICIPAL N° 2023 – 08 du 8 mai 2023

relatif à

UN CREDIT POUR LE REAMENAGEMENT ET L'OUVERTURE DU PARC MONSEJOUR AU PUBLIC

**Et réponse à la motion de M. Philippe Bellwald « Le parc
Monséjour : un espace vert à mettre en valeur »**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 440'000 destiné au réaménagement du parc Monséjour en vue de son ouverture au public. Ce document fait également office de réponse à la motion de M. Philippe Bellwald (Entente aiglonne) « *Le parc Monséjour : un espace vert à mettre en valeur* ».

2. HISTORIQUE

La propriété Monséjour a été acquise par la Commune en 2000 via le préavis municipal 2000-02. Lors de cet achat, la commission chargée de l'étude du préavis avait émis plusieurs souhaits dont l'un ayant pour objectif d'ouvrir le parc au public afin de « faire bénéficier la population du magnifique parc arborisé ».

Le 28 mars 2019, M. Philippe Bellwald dépose la motion « *Le parc Monséjour : un espace vert à mettre en valeur* » qui demande notamment l'ouverture du parc au public.

En 2022 la Municipalité a mandaté un bureau d'architectes-paysagistes pour l'élaboration d'un projet de requalification du parc et de la création de nouveaux accès à ce dernier.

3. CONTEXTE ACTUEL

Le parc Monséjour est un parc historique stratégiquement situé à l'angle de la rue de la Gare et la rue Margencel. La parcelle abrite le bâtiment Monséjour classé en note 2 dans le recensement architectural du canton de Vaud et l'ensemble de la parcelle est inscrit au recensement des parcs et jardins historiques de la Suisse. En 2019, la parcelle a été intégrée dans la zone réservée centre-ville afin de limiter les droits à bâtir disponibles.

La propriété est une parcelle de 11'383 m² fractionnée de la manière suivante :

- Un bâtiment principal utilisé par les sociétés locales et l'UCI qui y héberge ses athlètes
- Le parc arborisé de 2500 m² fermé au public
- Une vigne de 2290 m²
- L'agrandissement de l'EPCA
- Un verger d'environ 400 m²
- Des zones d'accès, des arrières de bâtiments

La proximité avec la gare, l'EPCA ou les commerces environnants fait du parc Monséjour un site de socialisation et de détente stratégique du centre-ville. Bien que les aménagements du parc soient de manière générale en bon état, de légères interventions sont nécessaires pour faire de lui un lieu attractif et agréable.

4. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet du présent préavis concerne le parc arboré de la parcelle ainsi que l'accès depuis la rue de la Gare au niveau du bâtiment Monséjour. Ce périmètre a été fixé de manière à ne prendre que la partie de la parcelle qui fonctionne déjà comme parc moyennant quelques aménagements. La partie sud de la parcelle n'est pour le moment pas concernée. Une réflexion sera portée sur ce secteur dans un second temps à définir.



Figure 1 Périmètre du projet d'ouverture du parc Monséjour au public

Bien que les interventions apportées au site aient pour objectif d'être minimales de façon à mettre en valeur les qualités déjà existantes du parc, des nouveautés y seront apportées afin de le rendre plus accueillant et attractif :

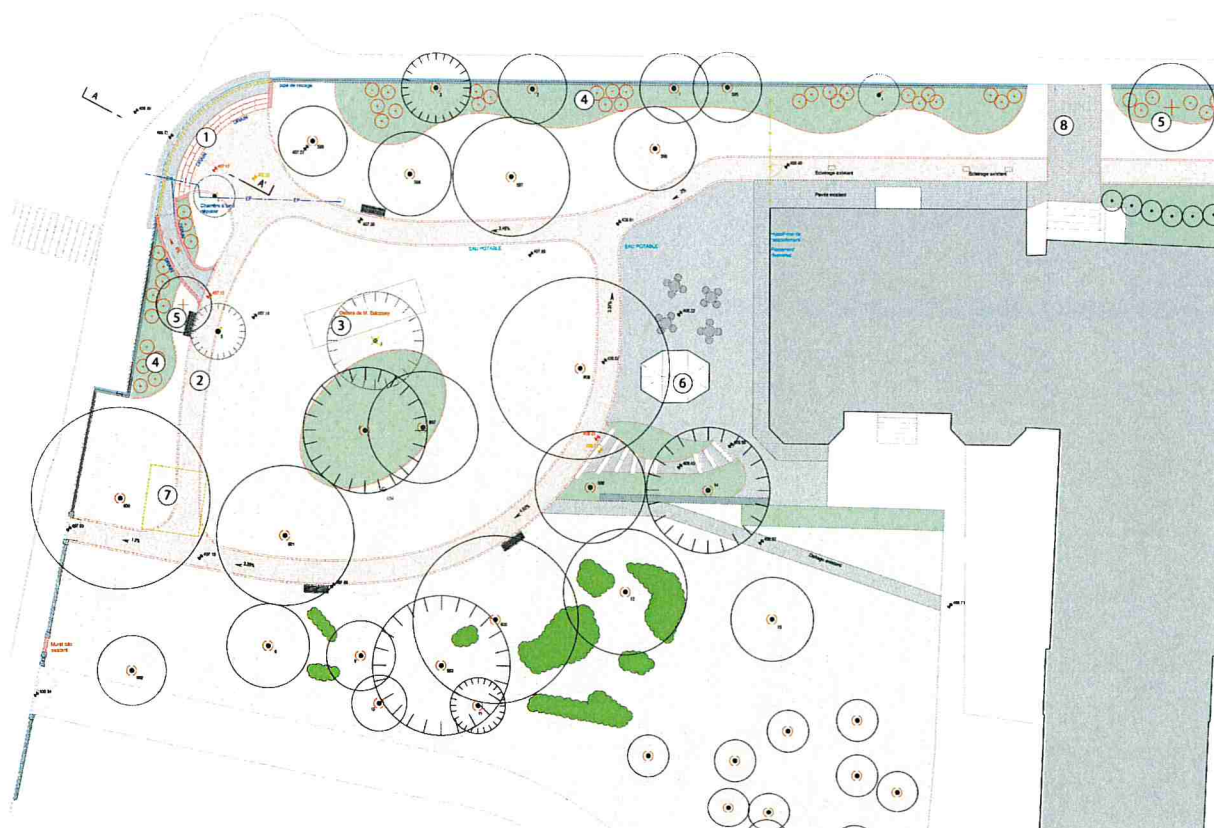


Figure 2 Plan illustratif du projet

1. Création d'une nouvelle entrée à la rencontre entre la rue Margencel et la rue de la Gare permettant d'améliorer grandement la visibilité du parc. Dans le même temps, cette ouverture en profitera pour prendre du recul et ainsi élargir le trottoir aujourd'hui trop étroit. Un accès pour les personnes à mobilité réduite y sera également créé.
2. Création d'une balade en gravier stabilisé dans l'enceinte du parc. Ces aménagements seront accompagnés de manière ponctuelle par du mobilier invitant à la détente et la sociabilisation.
3. Installation de l'œuvre de l'artiste Olivier Estoppey acquise par la Municipalité en 2020. La statue représentera une envolée d'oiseaux dans le parc arboré.
4. Renforcement de la végétation le long des murs séparant les axes routiers et le parc via la plantation de nouveaux massifs de végétaux et d'arbustes.
5. Interventions minimales sur l'arborisation. L'objectif est ici de restructurer certains sujets afin de relever leur couronne. Le projet nécessitera l'abattage d'un petit if (diamètre du tronc 15cm) notamment afin de permettre un meilleur développement du groupe d'arbres associé. Deux arbres majeurs seront plantés à l'ouest du parc afin de renforcer l'ombre sur le parc et mieux isoler le site de la rue Margencel et à l'est, le long de la rue de la Gare.
6. Reconstruction du kiosque existant en vue d'une petite buvette d'été et pour l'accueil d'événements privés ou publics.
7. Démolition d'un dépôt altérant le site au sud-ouest du périmètre d'étude.
8. Requalification de l'accès depuis la rue de la Gare avec une meilleure intégration des containers et mise en valeur du bâtiment.

Une séance de présentation a été organisée avec la direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) qui a relevé la qualité du projet et la pertinence de l'ouverture du parc au public.

Comme relevé précédemment au point 6, le projet prévoit la construction d'un édicule équipé d'une petite cuisine, frigo, tableau électrique qui pourra être loué par les associations ou entités privées pour l'organisation d'événements divers tels que mariages, apéros d'entreprises, concerts ou autre. Cet élément permettra notamment de proposer plus qu'un simple parc destiné à la déambulation et à la détente mais d'en faire un lieu vivant qui pourra être approprié par les habitants. Le montant prévu a été fixé de manière à pouvoir créer un petit édicule de qualité correspondant au standing du parc historique. L'édicule pourrait également être exploité temporairement durant l'été.



Figure 3 Le projet d'édicule de ce préavis s'inspire du parc Monrepos à Lausanne et de sa buvette "La Folie Voltaire"

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

Avec son parc et son bâtiment, le site de Monséjour est un lieu patrimonial du centre-ville qui mérite d'être davantage mis en valeur et qui doit être accessible à la population. Son réaménagement permettra d'offrir un lieu de détente et de rencontre arborisé, en plein centre-ville.

En outre de l'ouverture d'un nouvel espace vert, la Municipalité voit dans le réaménagement du parc une opportunité pour permettre l'organisation d'événements, notamment culturels. Ainsi, la création d'une petite buvette permettra d'apporter de la vie dans ce lieu et d'installer des accès à l'électricité et à l'eau nécessaires à l'organisation d'événements dans le parc tels que concerts, théâtre, fêtes, etc.

Enfin, la Municipalité veillera à coordonner les travaux du parc avec ceux, à venir prochainement, de rénovation du bâtiment lui-même, le tout formant un ensemble complet.

6. PLANNING PREVISIONNEL ET PROCEDURE

Juin 2023 : Adoption du préavis
Septembre 2023 : Mise à l'enquête publique
Octobre 2023 : Mandat pour le dessin de l'édicule « buvette » et appels d'offre
Printemps 2024 : Réalisation

7. ELEMENTS DE COMPARAISON

La requalification du parc Monséjour s'inscrit dans un objectif global des espaces verts de la commune tels que le Parc St-Pierre.

8. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'ouverture du parc Monséjour permettra aux Aiglons de profiter d'un important site de fraîcheur dans le centre-ville notamment durant les fortes chaleurs. Le projet prévoit également un renforcement biologique avec la création de massifs végétaux le long des axes routiers apportant ainsi de l'habitat et de la variété à la biodiversité au parc.

Le parc deviendra un site de sociabilisation important au centre-ville pour les personnes actives, les familles et les personnes retraitées. L'accessibilité libre au parc ainsi que la création de la buvette permettront de varier les usages pour toucher ainsi un public large et diversifié.

Finalement, le parc participera à l'attractivité générale du centre-ville. Ses espaces inciteront notamment à la détente, la déambulation et à la consommation locale (par exemple vente de repas à l'emporter). La possibilité d'y organiser des manifestations apportera également une nouvelle dynamisation du centre-ville.

Pour toutes ces raisons, le projet de ce préavis contribue à l'amélioration de la qualité de vie à Aigle dans une optique de développement durable.

9. RESPECT DES PLANIFICATIONS

Plan directeur communal (PDCom)

L'ouverture du parc fait partie des mesures mise en place par le PDCom (aux pages 26-27-28). Le site de Monséjour est identifié comme un parc existant à requalifier ce qui est en correspondance avec le projet décrit dans ce préavis. De plus, les interventions prévues ont été présentées à la DGIP qui a salué le projet et la prise en compte des éléments historiques contribuant ainsi à la protection des jardins historiques ICOMOS selon la planification directrice.

Schéma directeur des espaces publics (SDEP)

Le parc Monséjour est identifié dans le document comme jardin communal privé à rendre public (p.24). De plus, l'un des objectifs du SDEP est d'assurer une offre de parcs publics attractifs. Ainsi le projet présenté dans ce préavis suit strictement les objectifs posés par la planification.

Schéma directeur cyclable (SDC)

Le site n'est pas concerné par la planification.

10. INCIDENCES FINANCIERES & PARTICIPATION SEPARÉE

Les prévisions financières du projet sont les suivantes :

Installations et travaux préparatoires :	26'824.00 CHF/HT
Terrassement et mise en forme brute :	17'731.00 CHF/HT
Canalisations et conduites :	7'360.00 CHF/HT
Revêtements et surfaces en dur :	66'206.25 CHF/HT
Constructions et ouvrages divers :	36'420.00 CHF/HT
Installations et équipements :	34'700.00 CHF/HT
Engazonnement et plantations :	24'676.00 CHF/HT
Entretien :	19'000.00 CHF/HT
Edicule buvette :	120'000.00 CHF/HT
Réserve (15%) :	52'937.59 CHF/HT
 TOTAL HT :	 405'854.84 CHF
TVA 7.7% :	31'250.82 CHF
TOTAL TTC :	437'105.66 CHF

11. CONCLUSION

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

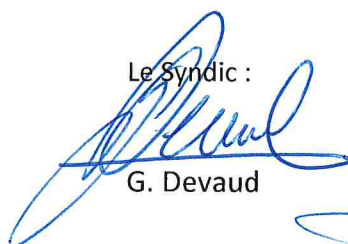
- Vu le préavis n° 2023-08 du 8 mai 2023
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'adopter le préavis relatif à la demande de crédit de construction pour les projets des travaux tels que présentés.
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 440'000 CHF destiné à lui permettre de réaliser le projet du parc Monséjour.
3. d'autoriser le prélèvement du montant du crédit sur les liquidités ordinaires ou de l'emprunter aux meilleures conditions.
4. d'approuver le financement tel que proposé, soit que la dépense sera amortie, mais au maximum sur 20 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



G. Devaud

Le Secrétaire municipal adjoint :



S. Chemouny

Municipal délégué : S. Montangero